

# COLLEGE FRANÇAIS D'ECHOGRAPHIE FŒTALE

Association Loi 1901 – SIRET 411 994 718 000 46 – NAF/APE : 7219Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755940775 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Organisme n° 1006 habilité à proposer des actions de DPC



#### **DPC**

Recommandations de la Conférence Nationale d'Echographie Obstétricale et Fœtale L'échographie du 2ème trimestre de la grossesse

N° ANDPC: 10062325039

Formateurs: Dr Sylvie KESSLER, Dr Zied TAKALI

# **PROGRAMME**

3 étapes obligatoires

## **1ERE ETAPE – EVALUATION DES PRATIQUES**

**EPP** à réaliser **IMPERATIVEMENT AVANT LA CLASSE VIRTUELLE** (prévoir 1 heure)

Les modalités et accès à l'espace dédié au téléchargement des clichés vous seront communiqués par mail

#### **2EME ETAPE – FORMATION PRESENTIELLE**

# Vendredi 2 février 2024

8h30 - 8h45 Introduction et pré-test

8h45 - 9h00 QUE CONTIENT LE RAPPORT DE LA CNEOF?

LES PRINCIPES D'UN EXAMEN DE DEPISTAGE

9h00 – 10h45 EXAMEN ECHOGRAPHIQUE AU 2ème TRIMESTRE EN 2023

- Détail des recommandations CNEOF pour l'écho T2

10h45 – 11h05 ATELIER GESTION DE RISQUE :

Analyse d'un dossier d'événement indésirable d'une pathologie non dépistée en prénatal et ses

conséquences.

Analyse selon la méthode ALARM

- Axes d'amélioration des pratiques

11h05 - 12h20 ATELIER PRATIQUE AVEC PATIENTES

Manipulation, trucs et astuces des formateurs pour la pratique échographique.

12h20 - 12h35 Post test et conclusion

## **3EME ET DERNIERE ETAPE – EVALUATION DES PRATIQUES**

## EPP à réaliser IMPERATIVEMENT UN MOIS APRES LA FIN DE LA FORMATION

Les modalités et accès à l'espace dédié au téléchargement des clichés vous seront communiqués par mail, un mois après la formation